



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée,  
Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière

---

**PRENEZ AVIS QU'**à la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022, le conseil municipal a adopté la résolution S-313-12-2022 modifiant la résolution 211-12-2021 adoptant le calendrier des séances du conseil pour l'année 2022.

Par conséquent :

**QUE** le Conseil municipal modifie le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 afin que la séance de décembre 2022 se tienne le 3<sup>e</sup> mardi du mois, soit le 20 décembre et débute à 19 h 30;

**13 décembre 2022 reporté au 20 décembre 2022**

**DONNÉ** à Saint-Placide, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.

Lise Lavigne  
Directrice générale et greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Article 420 du Code municipal)

Je soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Placide, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Municipalité et avoir affiché ledit avis sur le tableau d'affichage du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022

Lise Lavigne  
Directrice générale et greffière-trésorière